

# Guerre au chômage

Sylvian Chicote

**La campagne de la présidentielle conduite par le Front de gauche et Jean-Luc Mélenchon, comme la campagne des législatives, auraient dû mettre bien davantage l'accent sur l'emploi, la lutte contre le chômage. Gageons que si nous avons traité cette question à fond le résultat aurait été meilleur.**



**P**ourtant le programme partagé et les programmes adoptés à nos derniers congrès contiennent d'excellentes et radicales propositions pour sécuriser progressivement l'emploi. Mais elles ont été insuffisamment développées et popularisées. C'est d'autant plus dommage que chez les autres formations politiques c'est le vide sidéral comme si le chômage était devenu fatal et qu'il n'y avait pas grand-chose à faire.

**Mener campagne prioritairement sur l'emploi s'impose pour deux raisons :**

1. Tout le monde admet que c'est, avec le pouvoir d'achat, la préoccupation première en particulier chez les jeunes ;
2. Le recul massif du chômage est la condition incontournable pour la réalisation des programmes sociaux. La seule redistribution serait loin de faire le compte, il faut la création de richesses nouvelles. De plus, en ce qui concerne les salaires, chacun sait que c'est le chômage qui freine les luttes pour leur augmentation.

## La lutte contre le chômage, un axe prioritaire

D'abord, il convient de combattre les discours de droite et d'extrême droite désignant les chômeurs comme des assistés profiteurs. 4 millions de demandes d'emploi

non satisfaites, en face 200 000 offres non satisfaites. Comment dans ces conditions peuvent-ils se permettre de désigner les chômeurs à la vindicte populaire ? Les chômeurs sont victimes du système, ils en souffrent de toutes les manières et de plus on les accuse. C'est proprement scandaleux.

On peut, pour être bien compris, présenter les choses selon quatre axes : la sécurisation des emplois existants, la création d'emploi par le partage, la création d'emploi par le financement des investissements, la formation.

### A. Sécurisation des emplois existants. Cela concerne :

■ La transformation des emplois précaires (intérim et CDD) en emplois stables en limitant dans les entreprises le recours à ces formes d'emplois à 5 % des effectifs et en le conditionnant à l'accord du Comité d'entreprise.

■ La lutte contre le recours abusif à la sous-traitance utilisée pour priver les travailleurs des avantages acquis, flexibiliser et casser les collectifs de travail : interdiction de la sous-traitance de capacité (par exemple telle entreprise de maçonnerie sous-traitée tout ou partie des travaux de maçonnerie), nécessité de l'accord du Comité d'entreprise pour la sous-traitance de spécialité (par exemple une entreprise sous-traitée la maintenance du parc machines).

■ Le droit d'opposition des Comités d'entreprise aux plans de licenciement économiques avec obligation de prendre en compte les contre-propositions de ces CE, arbitrage de comités locaux composés d'élus et de représentants salariés et employeurs.

■ Le droit à réintégration sous astreinte des salariés licenciés abusivement et non plus seulement la simple indemnisation.

### B. Création d'emploi par le partage ; travailler moins pour travailler tous

Il s'agit avant tout de la réduction de la durée de travail hebdomadaire. Ce n'est pas parce que la RTT à la mode Aubry est un échec pour l'emploi et que les 35 heures ont ainsi été discréditées qu'il faut abandonner ce terrain. En effet l'éradication du chômage est mission

impossible sans la réduction du temps de travail, d'autant plus que la productivité ne cesse de croître.

Selon les statistiques officielles la durée du travail hebdomadaire des salariés à temps plein est supérieure à 39 heures. La durée réelle est encore plus élevée.

La priorité c'est l'application effective des 35 heures avec création d'emploi. Pour y parvenir :

- organiser le passage effectif à 35 heures sans réduction du salaire mensuel moyen des 12 derniers mois, heures supplémentaires accomplies comprises ;
- plafonner les heures supplémentaires à 90 heures par an et les payer à 150 % ;
- abroger le forfait jour des cadres qui permet de faire jusqu'à 78 heures par semaine ;
- réintroduire les pauses de courte durée dans le temps de travail effectif ;
- réserver l'annualisation aux branches d'activité dépendantes des rythmes saisonniers ou scolaires.

Pour le partage, il s'agit aussi de la retraite à 60 ans à taux plein puisque, comme le disent les syndicats, il vaut mieux payer un retraité qu'un chômeur.

### C. Création d'emplois par le financement des investissements

C'est, pour la création d'emplois, la mesure la plus efficace.

Sur deux questions, nos idées sont maintenant très largement partagées : la production industrielle en France, la domination des marchés financiers (la crise de 2008 a secoué beaucoup de consciences).

Il reste à adopter des mesures concrètes pour la baisse des inutiles charges financières au lieu de la baisse des coûts salariaux.

Pour produire en France il faut investir ; pour investir il faut des financements ; les financements c'est le crédit. Mais avec une nouvelle sélectivité, comme le proposent les économistes communistes depuis de nombreuses années.

Imaginons la scène : au cours d'une émission de télévision un chef d'entreprise se plaint à un candidat de ses difficultés diverses, des charges..., ou un journaliste libéral s'en fait le porte-parole. Et voilà que le candidat lui réplique qu'il proposera une loi permettant de lui

## DES CHARRETTES DE LICENCIEMENTS



octroyer des crédits à des taux d'intérêts faibles pouvant aller jusqu'à zéro s'il investit avec création d'emplois vérifiée et durable. Cela grâce à un pôle financier public alimenté et des fonds régionaux alimentés par le recyclage des exonérations des cotisations sociales.

### D. Formation professionnelle

Les besoins sont énormes. Il faut une explosion des moyens.

Il faut aussi une maîtrise par les salariés de la politique de formation ainsi qu'une incitation à la formation. Tout cela milite pour :

- Le doublement des budgets publics et des entreprises destinés à la formation professionnelle.
- Des plans de formation des entreprises construits avec les comités d'entreprise jusqu'à leur accord sur le contenu final.
- La moitié des formations adultes réservées aux chômeurs et aux jeunes sans qualification.
- Des allocations de formation pour les chômeurs relevés au niveau de leur salaire antérieur et au SMIC pour les jeunes chômeurs non indemnisés. ■

<http://www.lescommunistes.com>

**ECONOMIE  
&  
POLITIQUE**